

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008 /AONO/C.ANG/CIPM/2026 DU 14 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE D'ANGOSSAS PAR LA POSE DE VINGT-SIX (26) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST LOT UNIQUE.

- Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2026 -

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune d'ANGOSSAS, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour les travaux d'embellissement de la ville d'ANGOSSAS par la pose de vingt-six (26) lampadaires solaires dans le département du Haut-Nyong, Région de l'Est lot unique, comme ci-dessous :

N° LOT	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
UNIQUE	Embellissement de la ville d'ANGOSSAS par la pose de vingt-six (26) lampadaires solaires.	40 000 000	04 Mois

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement public -EXERCICE 2026.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement à la Commune d'ANGOSSAS, dès publication du présent avis, et retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA à la Recette Municipale d'ANGOSSAS.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie d'ANGOSSAS, au plus tard le 19/06/2026 à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 008 /AONO/C.ANG/CIPM/2026 Du 14/05/ 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE D'ANGOSSAS PAR LA POSE DE VINGT-SIX (26) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST LOT UNIQUE.

A n'ouvrlr qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **1 % du montant prévisionnel**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances accompagnée du récépissé de versement du montant correspondant à la **Caisse des Dépôts et Consignation du Cameroun (CDEC)**.

La caution devra rester valable **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Commune d'ANGOSSAS le 18/06/ 2026 à **11 heures** précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune d'ANGOSSAS, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

1- Critères d'évaluation

9.1.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de n'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de l'attestation ou la décision de catégorisation à la catégorie **D ou supérieure (C, B ou A)** dans la sous-secteur **AUTRES INFRASTRUCTURES « ENERGIE ELECTRIQUE»**;
- de l'absence de la capacité financière d'au moins 40% du montant prévisionnel ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- des Entreprises figurants dans la liste des prestataires établie par le Ministre des Marchés Publics, ayant abandonné les Marchés durant les trois dernières années ou celles ayant des Marchés non achevés des exercices antérieurs.

9.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- Présentation des Offres05 éléments
- La méthodologie d'exécution des travaux06 éléments
- Les preuves d'acceptation des conditions du Marché02 éléments
- Les commentaires sur le CCAP et CCTP02 éléments
- La charte d'intégrité01 élément
- La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales.....01 élément
- L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années.....01 élément
- Attestation de catégorisation ou la décision de catégorisation certifiée par l'administration émettrice à la catégorie D ou supérieure (C, B ou A) dans le sous-secteur AUTRES INFRASTRUCTURES « ENERGIE ELECTRIQUE»01 élément
- La Capacité Financière.....01 élément

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans le règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

N.B :

- *les offres administratives dont le cautionnement sera produit sans le récépissé de consignations délivré par la caisse des dépôts et consignations (CDEC), la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'établissement financier émetteur, seront rejetées ;*
- *dans le cadre de l'examen des offres du présent appel d'offres, les dossiers des entreprises catégorisés, seront exempts de présenter dans leurs offres techniques, les pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège.*
- *seuls les dossiers financiers des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 14 « oui » sur 20) seront examinés.*

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire **de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, accompagnée du récépissé de consignations délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDEC).** Elles seront également assujetties à la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'Établissement financier émetteur.

12- DELAI D'EXECUTION

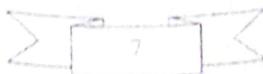
Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est conforme au tableau ci-dessus, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHE

Sous réserve des dispositions de l'Article 103 (1) du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, la lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.



14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune d'ANGOSSAS, aux numéros de téléphones : 675 84 13 31/670 17 92 88.

15- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appel aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 675-241-574.

AMPLIATIONS:

- ✓ARMP (Pour insertion au JDM):
- ✓DDMINMAP/HN:
- ✓DDMINEPAT/HN:
- ✓SS/COM ANG:
- ✓PDT/CIPM/ANG:
- ✓AFFICHAGE:
- ✓ARCHIVES.

ANGOSSAS, le 14 MAI 2026

Le Maire, Maître d'Ouvrage
Autorité Contractante



*Stéphane Alliance Flore
Euse Dang Mekok*

